République Française Département de La Loire



COMMUNES:

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puv

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Fau)

N° 24-09-05

Interet commun

Objet de la délibération :

Tarif Assainissement pour l'exercice 2024-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240923-CS24-09-05-DE

Réception par le préfet : 30/09/2024

Accusé certifié exécutoire

Publication: 30/09/2024

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 23 septembre 2024

Monsieur le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.
- 2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants
- 3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 12 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes	
ABERLENC Christian	Saint André le Puy	
BERGER Pascal	Saint André le Puy	
EYRAUD Catherine	Marclopt	
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez	
LECLERCQ Gérard	Cuzieu	
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas	
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains	
OULION Emmanuel	Marclopt	
PERCET Serge	Montrond les Bains	
PICARD Christian	Bellegarde en Forez	
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche	
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains	

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean - Saint André le Puy GRANJON Vincent - Cuzieu JAY Christophe – Saint Laurent la Conche MEUNIER David - Bellegarde en Forez PHILIPPE Marie-France- Rivas RASCLE Jean-François - Cuzieu ROCHETTE Georges - Montrond les Bains

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

Pour l'autorité compétente par délégation	1

Délibération notifiée à

☐ Sous Préfecture
☐ Trésorerie de Saint Galmier
□ SAUR
☐ IRH Ingénieur Conseil
□ Communes adhérentes à la

compétence Assainissement.....

ASSAINISSEMENT

OBJET: Tarif Assainissement pour l'exercice 2024-2025

Comme pour le service de l'eau potable, il convient à présent de déterminer l'évolution de la surtaxe Assainissement pour l'exercice 2024-2025 (du 1^{er} octobre au 30 septembre).

Monsieur le Président rappelle que le prix de l'assainissement permet de financer les travaux effectués par le Syndicat, et de pouvoir faire face aux dépenses de fonctionnement.

Il énonce aux membres de l'assemblée les surtaxes du service d'assainissement des exercices antérieurs.

Monsieur le Président explique également que la mise en service de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées de Plancieux induit la réception de matières de vidanges pour les lesquels une surtaxe a été créé pour le dépotage de ces effluents. Il est proposé que le tarif augmente de 2% soit $10.93 \in HT / m^3$

Il présente aux élus présents une proposition d'évolution de 2% de l'abonnement et des prix en m³:

	0 à 500 m³	500 à 1 000 m³	plus de 1 000 m³
Abonnement actuel	17.82 €	17.82 €	17.82 €
Prix actuel du m³	1,5100€	1.3930€	1.3695 €
Abonnement proposé +2%	18.18€	18.18€	18.18€
Prix proposé du m³ +2%	1,5402 €	1.4209€	1.3969€

Ouï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

Fixent comme suit le montant de la surtaxe syndicale du service de l'assainissement pour l'exercice 2024-2025 :

		0 à 500 m ³	500 à 1 000 m ³	plus de 1 000 m ³
Accusé de réception - Ministère de 042-244200861-20240923-CS24-0	l'Intérieur Abonnement 9-05-DE	18.18€	18.18€	18.18 €
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 30/09/202-	Prix du m³	1,5402 €	1.4209 €	1.3969 €

Pour l'autorité compétente par délégation



- Fixent le tarif pour le dépotage des matières de vidange à la station d'épuration intercommunale à 10.93 € HT/ m³,
- Disent que la recette sera encaissée à l'Article 7061 « redevance assainissement collectif » du budget 2025.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
Fait à Montrond les Bains, le 24 septembre 2024.
Le Président,
Jacques LAFFONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-244200861-20240923-CS24-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024 Publication : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétaire de séance,
Val d'Anzieux Plancieux Serge PEDCET